

**Formulaire de demande de carte de
base Proxigem à l'attention des
personnes à mobilité réduite (PMR)¹**



Nom : Prénom :

Adresse :
.....

Code Postal : Ville :

N° de téléphone fixe : Portable :

Date de naissance :

Date de la demande :

Disposez-vous d'une carte d'invalidité en vigueur ? oui non

- Si oui, merci de joindre une copie de la carte au présent formulaire.
- Si non, justification de la demande :
.....

Nature de la demande : Régulière Occasionnelle (*préciser la période*) :
.....

Je soussigné(e) Mme, M l'exactitude des informations indiquées ci-dessus.

A , le Signature :

**Merci de renvoyer le formulaire de demande à l'adresse
suivante :**

Communauté de Communes du Genevois
Bâtiment Athéna entrée 2
38 rue Georges de Mestral
Archamps Technopole
74166 Saint-Julien-en-Genevois Cedex

La carte vous sera ensuite transmise par voie postale.

**Cette carte vous ouvre le droit à un
abonnement mensuel au coût de 28€ à
acheter auprès du conducteur du service
et à présenter à chaque montée.**

¹ Les personnes à mobilité réduite sont définies par le décret du 9 février 2006 qui reprend la directive 2001/85/CE du Parlement et du Conseil européen du 20 novembre 2001. Cette définition inclut **l'ensemble des personnes qui éprouvent des difficultés à se déplacer, de manière provisoire ou permanente**. Il s'agit de « toutes les personnes ayant des difficultés pour utiliser les transports publics, telles que, par exemple, personnes souffrant de handicaps sensoriels et intellectuels, personnes en fauteuil roulant, personnes handicapées des membres, personnes de petite taille, personnes âgées, femmes enceintes, personnes transportant des bagages lourds et personnes avec enfants (y compris enfants en poussette) »